



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

microkinésithérapie

Question écrite n° 99661

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le fait que la microkinésithérapie est une technique de massage thérapeutique, ayant pour but de déclencher les mécanismes auto correcteurs en fonction de l'origine des dysfonctionnements. Cette technique est pratiquée en Europe par des professionnels de santé agréés dans les pays où ils exercent. Elle peut être utilisée à titre préventif ou thérapeutique. Le Conseil de l'Europe s'est préoccupé de la question des médecines alternatives et complémentaires. Il a sollicité les différents États en leur demandant de se prononcer sur leur attitude concernant certaines de ces médecines alternatives comme l'homéopathie, l'acupuncture, l'ostéopathie et la chiropraxie. Les réponses vont dans le sens d'une reconnaissance avec un exercice contrôlé. La microkinésithérapie n'a sans doute pas la même ancienneté que ces grandes disciplines, mais elle présente un support scientifique et des évaluations qui valorisent son efficacité. Le Gouvernement polonais a donné un avis favorable à son utilisation et à son enseignement dans son pays. Les demandes effectuées en France et en Belgique ne débouchent sur aucune réponse officielle. Il serait pourtant utile, pour les citoyens français et européens qui bénéficient de cette technique et pour ceux qui la pratiquent, d'être plus au clair par rapport à leur situation dans leur pays respectif. Elle souhaiterait donc qu'il lui indique quelles sont les suites qu'il envisage de donner au dossier scientifique de reconnaissance qui a été transmis à son ministère par les professionnels concernés.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99661

Rubrique : Médecines parallèles

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 2006, page 7235